

Les actes dans les fonds du Parlement de Paris, 1254-1790



Les archives du Parlement de Paris, regroupées dans la **série X**, se composent d'un ensemble de 26 000 articles organisés en minutes et registres. Actif à partir du XIII^e siècle jusqu'à la Révolution française, le Parlement de Paris, investi des fonctions judiciaires et politiques auprès du roi, est l'une des plus grandes cours de justice d'Europe. Les instruments de recherche disponibles ne couvrant pas en détail la totalité du fonds, cette fiche signale un ensemble de séries documentaires dans lesquelles vous pouvez effectuer

une recherche ponctuelle, à partir d'une date ; et plus rarement d'un nom.

Éléments de méthode

La présente fiche ne contient qu'une sélection de séries documentaires à explorer pour une recherche ponctuelle.

• Pour trouver la cote d'un acte dans sa série, à partir d'une date

Consulter le *Répertoire numérique des archives du Parlement de Paris. Série X*, par É. Campardon, Paris, 1889, in-4°, vi-258 p. (Paris, salle de lecture, X/2).

• Pour entrer dans la compréhension du fonds

Consulter *l'État méthodique des archives du Parlement de Paris*, par F. Hildesheimer et M. Morgat-Bonnet, Archives nationales, 2011, 242 p. (Paris, salle de lecture, X/00). Ce manuel suit le plan de classement de la série en donnant, pour chaque ensemble de documents d'un même type, le fonctionnement de l'institution, les circuits de la procédure judiciaire, les tables et instruments de recherche disponibles. Une consistante bibliographie conclut l'ouvrage.

Les indications essentielles données par *l'État méthodique* peuvent être complétées pour certains détails par le *Guide des recherches dans les fonds judiciaires de l'Ancien Régime*, 1958, p. 65-160 bis (Paris, salle de lecture, SA/4).

Si, dans la majorité des cas, il n'y a pas d'autre solution que de parcourir, à partir d'une date ou d'une fourchette de dates, les séries pour la plupart chronologiques, il est cependant possible d'exploiter quelques outils, tables anciennes et instruments de recherche, qui facilitent la recherche. Les principaux sont cités dans les tableaux ci-dessous avec les informations suivantes :

- les tables chronologiques anciennes (cotes en série X) sont à commander et consulter en salle de lecture comme un original. Quand la table est insérée dans un registre faisant partie d'une série, on en retrouvera la cote à l'aide du [répertoire numérique](#) des archives du Parlement de Paris ; pour

le détail de ces tables, se reporter à *l'État méthodique des archives du Parlement de Paris*, aux pages précisées dans cette fiche, de même que pour les instruments de recherche qui sont aussi récapitulés dans l'annexe I, p. 137-143 ;

- les instruments de recherche se consultent différemment selon les cas :

- exemplaire papier : cote en salle de lecture des Archives nationales-site de Paris (Paris, salle de lecture, X/n°) ;
- fichier conservé au Département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime (DMAAR) : à consulter sur rendez-vous (Archives nationales-Paris) ;
- fichier du Centre d'Étude d'Histoire Juridique (CEHJ) : à consulter sur rendez-vous (Archives nationales-Paris) ;
- bases de données du CEHJ : consulter le site Internet de [l'Institut d'histoire du droit](#).

La [salle des inventaires virtuelle des Archives nationales](#) (présentation de la série X), d'une part, et [l'État des inventaires de la série X](#) (version papier disponible aux Archives nationales-Paris, en salle de lecture), d'autre part, fournissent également ces détails.

Minutes et registres :

dans les différentes séries, on distingue les documents en « minutes » et « registres » . Il faut entendre le premier terme comme « originaux » sur feuilles volantes et le second comme des transcriptions d'actes reliés en livre. Il s'écoule en général un long moment entre la production de la minute et sa retranscription dans un registre.

- Pour les archives du Parlement de Paris en dehors de la série X

Consulter *l'État méthodique des archives du Parlement de Paris*, p. 165-173.

- Repères bibliographiques

Adolphe GRÜN, « Notice sur les archives du Parlement de Paris », dans *Actes du Parlement de Paris*, t.1, Paris, 1863, p. I-CCXC. (pour comprendre la typologie documentaire du Parlement) ;
Édouard MAUGIS, *Histoire du Parlement de Paris. De l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV*, Paris, t. 1, t. 2, t.3, Picard, 1913-1916. (pour comprendre l'origine médiévale du Parlement) ;
Yves-Marie BERCEÉ, Alfred SOMAN, *La Justice royale et le Parlement (XIV^e-XVII^e siècle)*, Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes, n°1, Paris, Droz, 1995 ;
David FEUTRY, *Plumes de fer et robes de papier, logiques institutionnelles et pratiques politiques du Parlement de Paris au XVIII^e siècle, 1715-1790*, Paris, 2013, 674 p. (pour comprendre le Parlement civil à la fin de l'Ancien Régime) ;
Françoise HILDESHEIMER, Monique MORGAT-BONNET, *Le Parlement de Paris. Histoire d'un grand corps de l'État monarchique, XIII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, Hors-série n°16, 2018, 848. p. (Paris, salle de lecture, ARC/37).

Où trouver un acte du Parlement civil ?

- *Voir État méthodique des archives du Parlement de Paris, p. 37-79 et 113-114.*

Registres dits Olim.

1254-1319 : X/1a/1-4 (registres).
Lettres, arrêts, enquêtes, en latin.

Lettres, Arrêts et Jugés.

1319-1515 : X/1a/5-156 (registres).
Décisions du Parlement mises en forme solennelle, en latin. Les arrêts « arresta » sont rendus par la Grand Chambre, en audience ou après délibération en Conseil, les jugés « judicata » par la chambre des Enquêtes. Les jugés concernent soit les procès instruits par écrit (sur rapport) dans les juridictions inférieures et reçus en appel au Parlement, soit les procès pour lesquels la Grand Chambre demande une enquête. Les lettres « litterae » sont des décisions intermédiaires, réglant des points de procédure, mises en forme de lettres patentes.
La série des lettres s'interrompt en 1490, celle des arrêts en 1515. La série des jugés se prolonge ci-dessous.

Jugés.

Suite de la série ci-dessus, en latin puis en français après août 1539.
1514-1779 : X/1a/157-1468 (registres) ;
1779-1790 : X/1b/578-596 (minutes).

Plaidoiries.

1364-1394 : X/1a/1469-1477 (registres) ;
1395-1774 : X/1a/4784-8386 (registres) ;
1774-1790 : X/1b/8451-8846 (minutes).
Comptes rendus des séances tenues en audience, en français, dispositif des arrêts, avec les réquisitions du procureur du roi et les plaidoyers, résumés jusqu'au XVI^e siècle, seulement mentionnés après. Si l'affaire est complexe, elle est portée au Conseil avec la fourniture de pièces écrites; elle peut aussi faire l'objet d'une enquête.

Conseil.

1364-1776 : X/1a/1469-4783 (registres) ;
1776-1790 : X/1b/4005-4365 (minutes).
Comptes rendus des séances tenues hors audience, en français, sur rapport et pièces écrites, dispositif des arrêts. La série contient également les délibérations sur les affaires non contentieuses, de politique, de police générale et d'administration concernant le royaume ou la vie du Parlement. Les affaires non contentieuses forment à partir de 1636 une série spéciale dite du Conseil secret.

Conseil secret.

1636-1786 : X/1a/8387-8601 (registres) ;
1786-1790 : X/1b/8984-8991 (minutes).
Comptes rendus des délibérations des affaires « non contentieuses », de politique, de police générale et d'administration concernant le royaume ou les affaires internes du Parlement.

Greffe (anciens registres du greffe).

1319-1713 : X/1a/8844-8851/B (registres).

Grands Jours.

Sessions extraordinaires tenues par des membres du Parlement ayant reçu commission pour rendre la justice souverainement au civil et au criminel dans une région du ressort de la cour (Troyes, Poitiers, Bourges, Saintes, etc.).

Parlement siégeant hors de Paris.

Parlement de Paris translaté à Poitiers (1418-1436), en partie à Toulouse (1422-1425) et Béziers (1425-1428) ; à Tours (1589-1594), en partie à Châlons (1589-1594).

Conseils supérieurs (Blois, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Lyon, Poitiers).

Tribunaux souverains établis en février 1771 dans le ressort du Parlement de Paris, puis supprimés en novembre 1774.
X/1b/9716-9787 ;
X/2b/1493-1504.

Consulter les tables chronologiques anciennes

- Voir *État méthodique des archives du Parlement de Paris*, p. 45, 49, 53-54, 66.

Arrêts et jugés	1319-1427 1472-1479	Listes insérées dans les registres de cette série
Arrêts et jugés prononcés	1438-1659	Listes de prononciation insérées dans les registres du Conseil
Arrêts et actes des séries Plaidoiries	1660-1774	Listes en fin de registre
Conseil	1659-1776	Listes en fin de registre
Jugés	1659-1779	Listes en fin de registre
Accords, ventes par adjudication	1319-1713	Anciens registres du greffe (X/1a/8844-8851/B)
Arrêts civils expédiés	1680-1790	Registres d'entablement (X/1a/9702-9787)

Quels instruments de recherche utiliser ?

- Voir *État méthodique des archives du Parlement de Paris*, p. 138-141.

Olim	1254-1319	Edition du texte, par A.A. Beugnot	Tome 1 (1254-1273), tome 2 (1274-1318), tome 3, part. 1 (1299-1311), tome 3, part. 2 (1312-1318) Paris, salle des microfilms, microfilm n°616
Olim	1254-1319	Index matières des Olim	Paris, salle de lecture, X/81 (1-3) et bases du CEHJ
Olim, lettres, arrêts et jugés	1254-1328	Inventaire, par E. Boutaric	Tome 1 (1254-1299), tome 2 (1299-1328) Paris, salle de lecture, X/3-4
Lettres, arrêts et jugés	1328-1350	Inventaire, par H. Furgeot	Tome 1 (1328-1342), tome 2 (1343-1350) Paris, salle de lecture, X/5-6
Arrêts et jugés	1319-1400	Inventaire et index matières, personnes	Fichiers du DMAAR, du CEHJ, bases du CEHJ
Arrêts et Jugés	1319-1384	X/1a/5-32	Fiches de dépouillement du CEHJ
Arrêts de la série Conseil-Plaidoiries	1364-1394	Index personnes	Fichier du DMAAR (a 435 « Campardon »)
Conseil	1400-1483	Index personnes	Fichier du DMAAR (a 435 « Campardon »)
Lettres, arrêts et jugés	1400-1436	Index personnes, lieux	Paris, salle de lecture, X/75-80 / bases du CEHJ
Grands Jours de Troyes	1367-1409	Inventaire et index, personnes, lieux	Fichiers du CEHJ
Parlement à Tours	1589-1591	Index matières, personnes, lieux	bases du CEHJ
Parlement à Poitiers	1418-1436	Inventaire et index matières, personnes, lieux	Fichiers du CEHJ, bases du CEHJ : lieux et matières , personnes
Anciens registres du greffe	1328-1345	Inventaire et index personnes	Fichiers du DMAAR et du CEHJ

Où trouver un acte du Parlement criminel ?

- Voir État méthodique des archives du Parlement de Paris, p. 83-102.

Arrêts criminels.

1312-1784 : X/2a/1-900 (registres) ;

1528-1790 : X/2b/1-1170 (minutes).

Série unique : arrêts, comptes rendus de séances, d'audiences ou de conseil (hors audience), lettres, enregistrement des lettres de rémission.

Pièces d'instruction.

1551-1790 : X/2b/1174-1318 (minutes).

Informations, interrogatoires, récolements, confrontations de témoins, procès-verbaux de question.

Procès-verbaux de question et d'exécution.

1584-1778 : X/2b/1330-1333 (minutes).

Plumitifs du Conseil.

1543-1699 : X/2a/907-1063 (registres)

1700 [1699]-1790 : X/2a/1064-1154 (registres)

Dernier interrogatoire de l'accusé par la chambre criminelle en Conseil, clôturant l'instruction.

Procès célèbres (sélection).

1716-1788 : X/2b/1338-1436 (minutes).

Pièces d'instruction réunies par affaire : Cartouche, Damiens, Beaumarchais, cardinal de Rohan, etc.

Consulter les tables chronologiques anciennes

- Voir *État méthodique des archives du Parlement de Paris*, p. 91-92.

Arrêts criminels	1404-1482	Listes insérées dans les registres
Arrêts criminels enregistrés	1738-1760	Registres d'arrêts (X/2a/901-904)
Arrêts criminels expédiés	1581-1785	Registres d'entablement (X/2a/1378-1388)

Quels instruments de recherche utiliser ?

- Voir *État méthodique des archives du Parlement de Paris*, p. 142-143.

Arrêts criminels	1312-1328	Inventaire, par E. Boutaric	Tome 1 (1254-1299), tome 2 (1299-1328) Paris, salle de lecture, X/3-4
Arrêts criminels sous Philippe VI	1328-1350	Inventaire, par B. Labat-Poussin, M. Langlois, Y. Lanhers	Paris, salle de lecture, X/58
Arrêts criminels	1311-1417 et 1583	Inventaire et index matières, personnes	Fichiers du DMAAR, du CEHJ, bases du CEHJ : 1311-1328 , 1352-1408 , 1583
Arrêts criminels	1352-1408	X/2a/6-15	Fiches de dépouillement du CEHJ
Interrogatoires et arrêts criminels	1700-1725	Index des noms des accusés	
Répertoire alphabétique des arrêts criminels	1700-1790	X/2a/906/A/1-X/2a/906/A/4	
Arrêts criminels	1700-1790	Index des noms des accusés Liste des abréviations utilisées dans la table alphabétique des accusés	Paris, salle de lecture, X/62-69 <i>État méthodique des archives du Parlement de Paris</i> , p. 163-164
Interrogatoires et pièces d'instruction	1556-1623	Inventaire-index des matières, personnes et lieux, par Y. Bézard et P. de Vaissière	Paris, salle de lecture, X/71
Procès criminel de Cartouche	1721-1725	Inventaire analytique, par M. Langlois	Paris, salle de lecture, X/72
Lettres de rémission entérinées	1704-1767	Liste chronologique	Paris, salle de lecture, X/70

Où trouver une saisie et une vente judiciaire au Parlement civil ?

Saisies réelles.

1598-1790 : X/1a/9042-9140 (registres).

Décrets et adjudications.

1352-1790 : X/1b/9530-9680 (minutes).

Consulter les tables chronologiques anciennes

- Voir *État méthodique des archives du Parlement de Paris*, p. 77.

Décrets d'adjudication	1376-1394, 1462-1647, 1649-1713	Anciens registres du greffe, listes de décrets (X/1a/8849-8851/B)
---------------------------	------------------------------------	--

Voir aussi le répertoire des bureaux des saisies réelles de la série ZZ/2 et le [répertoire](#) des consignations judiciaires de la série ZZ/3.

Où trouver une sentence, une saisie ou vente judiciaire aux Requêtes du Palais ?

- *Voir État méthodique des archives du Parlement de Paris*, p. 58-59, 145-152.

Dictum.

1547-1672 : X/3a/1-79, 107-130 (registres) ;
1508-1770 : X/3b/1-1117 (minutes).
Sentences rendues hors audience, sur rapport.

Sentences d'audience.

1581-1790 : X/3a/80-106, 131-330 (registres) ;
1567-1790 : X/3b/1122-2262 (minutes).

Procès-verbaux d'instruction.

1638-1789 : X/3b/2579-2690 (minutes).

Saisies réelles.

1560-1790 : X/3a/331-426 (registres) ;
1659-1770 : X/3b/2280-2452 (minutes).

Décrets et adjudications.

1565-1790 : X/3b/2469-2494 (minutes).

Consulter les tables anciennes

- *Voir État méthodique des archives du Parlement de Paris*, p. 105.

Saisies réelles	1560-1652	Listes des immeubles, par ordre d'inscription, insérées en tête de chaque registre (X/3a/331-369)
Saisies réelles	1650-1769	Répertoires ou tables alphabétiques par nom de personne des saisies réelles (X/3a/427-431)

Quels instruments de recherche utiliser ?

- Voir *État méthodique des archives du Parlement de Paris*, p. 143.

Dictum et sentences d'audience		Pas d'instrument de recherche	
Adjudications aux Requêtes du Palais	1568-1790	Index personnes, lieux	Paris, salle de lecture, X/73

Où trouver un accord homologué par le Parlement de Paris ?

- Voir *État méthodique des archives du Parlement de Paris*, p. 80-82.

Accords.

1320-1540 : X/1c/1-265.

Accords ou transactions homologués, réunis dans la série particulière X/1c. D'autres accords ayant fait l'objet d'un arrêt d'homologation sont conservés à leur date dans les séries des arrêts du Parlement civil, X/1a et X/1b.

Consulter les tables anciennes

- Voir *État méthodique des archives du Parlement de Paris*, p. 82.

Arrêts d'homologation d'accords	1372-1394 et 1462-1647	Anciens registres du greffe, listes d'arrêts (X/1a/8849-8851/A)

Quels instruments de recherche utiliser ?

- Voir *État méthodique des archives du Parlement de Paris*, p. 141-142.

Accords	1320-1540	Index personnes, lieux	Fichiers du DMAAR (a 448)
Arrêts d'homologation d'accords	1320-1790		Se reporter aux instruments de recherche de la rubrique « Où trouver un acte dans le Parlement civil ? »

Où trouver un acte royal enregistré au Parlement ?

Ordonnances royales et lettres patentes enregistrées.

1337-1785 : X/1a/8602-8843 (registres) ;

1785-1790 : X/1b/9078-9084 (minutes).

Lettres patentes, ordonnances, édits et déclarations enregistrés au Parlement.

Quels instruments de recherche utiliser ?

- Voir *État méthodique des archives du Parlement de Paris*, p. 139-140.

Table des ordonnances enregistrées au Parlement	1337-1790	Inventaire chronologique par date d'acte avec la date de l'enregistrement Index (incomplet) des noms de personne et de lieu de la table	Paris, salle de lecture, X/8-49 Paris, salle de lecture, microfiches CHF 6743-6777
Ordonnances enregistrées jusqu'à la mort de Louis XII	1337-1515	Inventaire, par H. Stein	Paris, salle de lecture, X/52
Ordonnances enregistrées sous Charles IX	1561-1574	Inventaire-index sur fiches, matières, personnes, lieux, par B. Barbiche	Paris, salle de lecture, X/53-54
Ordonnances enregistrées sous Henri IV	1589-1610	Inventaire, par G. Jubert	Paris, salle de lecture, X/74
Provisions d'offices (du Parlement de Paris) enregistrées au Parlement	1669-1790	Listes alphabétiques	Paris, salle de lecture, X/56

Faire une recherche méthodique dans les archives du Parlement

Consulter les extraits et tables de la collection Le Nain en série U

- Voir *État méthodique des archives du Parlement de Paris*, p. 143-145.
- Voir *Guide des recherches dans les fonds judiciaires de l'Ancien Régime*, p. 133.
- Voir L. LE GRAND, « La table de Le Nain et les registres du Parlement de Paris », dans *Bibliographe moderne*, t. XI, 1907, p. 92-112. (Paris, salle de lecture, U/3).

Collection d'extraits (partie principale).

1254-1672 : U//2000-2115, 2163-2221, 2237, 2243-2249.

Collection d'extraits (partie complémentaire).

1672-1751 : U//2117-2162.

Quel instrument de recherche utiliser ?

Extraits et procédures judiciaires (Ancien Régime et Révolution), Répertoire de la série U, par F. Hildesheimer, Paris, 2003, 111 p. (Paris, salle de lecture, U/1).

Consulter les tables anciennes

Tables alphabétique et méthodique (matières), partie principale. Copies XVIII^e siècle

U//493-575	Table méthodique (matières) (Paris, salle de lecture, microfiches 10777-11708)
U//576-590	Table alphabétique (Paris, salle de lecture, microfiches 10582-10776)

Tables alphabétique et méthodique (matières), partie complémentaire, 1665-1726

U//2412-2430	Table méthodique (matières)
U//2446-2460	Table alphabétique

Table détaillée des volumes de la table méthodique (matières). Copie XVIII^e siècle

U//575	Table détaillée des volumes de la table méthodique (Paris, salle de lecture, microfiches 10573-10581)
--------	--

• Des extraits et des tables

C'est une pratique relativement développée aux XVII^e et XVIII^e siècles que la constitution, par des greffiers, avocats ou magistrats, de collections d'extraits ou d'analyses d'actes, soit d'arrêts du

Parlement, dont des arrêts de règlement (qu'ils soient prononcés ou non à la suite d'une affaire contentieuse, ces arrêts sont des décisions à caractère général, prises dans le cadre des attributions de police générale du Parlement. Les arrêts de règlement sont dispersés dans les séries chronologiques, les tables de Le Nain permettent d'en retrouver certains), soit d'actes royaux enregistrés par le Parlement (lettre patente, ordonnance, édit, déclaration, etc.). La série U contient plusieurs outils de cette sorte (tables de Vincent, Delisle, Bignon) dont le plus connu a été rédigé par Le Nain et ses continuateurs.

Jean Le Nain (1613-1698), conseiller au Parlement de Paris, a donc constitué, à partir des registres d'arrêts du Parlement de Paris (parlement civil), mais également d'autres sources manuscrites ou imprimées, des collections chronologiques d'extraits qui sont en fait des copies d'arrêts ou de textes réglementaires choisis par ce magistrat en raison de leur intérêt juridique et historique. Pour se repérer dans ces collections qui couvrent la période 1254-1672, Le Nain a élaboré également des tables de mots-matières de deux types : une table alphabétique en 15 tomes et une table méthodique, dite des matières, en 83 tomes.

- L'utilisation des tables

La table alphabétique n'est pas un préalable obligé pour accéder à la table méthodique où sont données les références dans la collection d'extraits. De même, la table alphabétique contient des références dans la collection d'extraits qui ne rendent pas indispensable le passage par la table méthodique. Enfin, il ne faut pas chercher de logique rigoureuse, ni dans la sélection des arrêts opérée par Le Nain, ni dans le choix ou l'organisation des rubriques.

L'utilisateur des tables, peut, à partir des références qui y sont données, quand celles-ci concernent le Parlement civil, retrouver la cote actuelle du volume de la collection d'extraits où se trouve le texte qui l'intéresse en se reportant au répertoire de la série U ; il peut également, à partir de la date de l'arrêt, éviter d'avoir recours à la collection d'extraits et chercher directement dans la série X/1a des registres du Parlement civil. Mais comme la série X/1a contient plusieurs « séries » particulières (Jugés, Conseil, Plaidoiries, etc.) qui ne sont pas systématiquement indiquées dans la table, le chercheur doit parfois identifier la bonne « série » en s'aidant de la liste des volumes de la collection d'extraits dans le répertoire de la série U.

À noter

Les tables les plus faciles d'utilisation sont des copies (XVIII^e siècle) de celles de Le Nain. À l'occasion de cette mise au net des modifications ont été apportées ; la plus importante est la substitution du numéro d'ordre de l'ensemble des volumes de la collection d'extraits aux indications mentionnées par Le Nain, dont celle, entre autres, de la « série » d'où provenait l'extrait (Conseil, Plaidoiries, etc.). Ce ne fut cependant pas systématique et le chercheur peut toujours retrouver l'origine de l'extrait en se reportant au répertoire numérique de la série U.

En résumé

Lorsque la table des matières indique *Registre du Parlement*, le numéro qui suit renvoie au numéro d'ordre de l'ensemble de la collection d'extraits (U//2000 à U//2504) indiqué en chiffres arabes dans le répertoire numérique (exemple 2). En revanche, quand la table méthodique donne un nom de « série » suivi d'un numéro, ce dernier renvoie au numéro de toison à l'intérieur de chaque série ; ce numéro est indiqué en chiffres romains dans le répertoire numérique de la série U (exemple 1).

Les autres références données (*Preuves des libertés, ordonnances, Du Tillet*, etc.), renvoient, pour la plupart, à des documents extérieurs aux archives du Parlement (voir tableau ci-dessous).

- Références (non exhaustives), mentionnées dans la table méthodique (matières) de Le Nain, se rapportant à des extraits conservés en dehors des archives du Parlement

« Registres de la Chambre des comptes » ; « Table de la chambre des comptes » ; « Table des comptes » ; « Table » [Tables des mémoriaux de la Chambre des comptes]	Bibliothèque de l'Assemblée nationale, ms. 1015-1028 et 1029-1033 ; copies aux Archives nationales, cotes PP//109-116 et PP//117-129 (consultable sous forme de microfilms)
« Abrégé historique » ; « Abrégé »	Archives nationales, cotes 711 Mi/1 à 7 (microfilms des volumes des abrégés historiques des ordonnances conservés à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale)
<i>Ordonnances de Fontanon</i>	Bibliothèque de l'Arsenal
<i>Preuves des libertés de l'Eglise gallicane</i>	Bibliothèque nationale de France, Toulouse-BM, Le Mans-Médiathèque Aragon
« Offices de France », « offices », « additions d'offices »	Bibliothèque nationale de France, Lyon-BM
Ordonnance [criminelle] de 1670	Bibliothèque nationale de France, Toulouse-BM, Lyon-BM
<i>Recueil des rois de France</i> , par J. Du Tillet	Gallica
<i>De Domanio Franciae libri tres</i> , par R. Chopin	Bibliothèque de l'Arsenal, Boulogne-sur-Mer-BM
<i>Mercure François</i>	Bibliothèque de l'École nationale des Ponts et chaussées

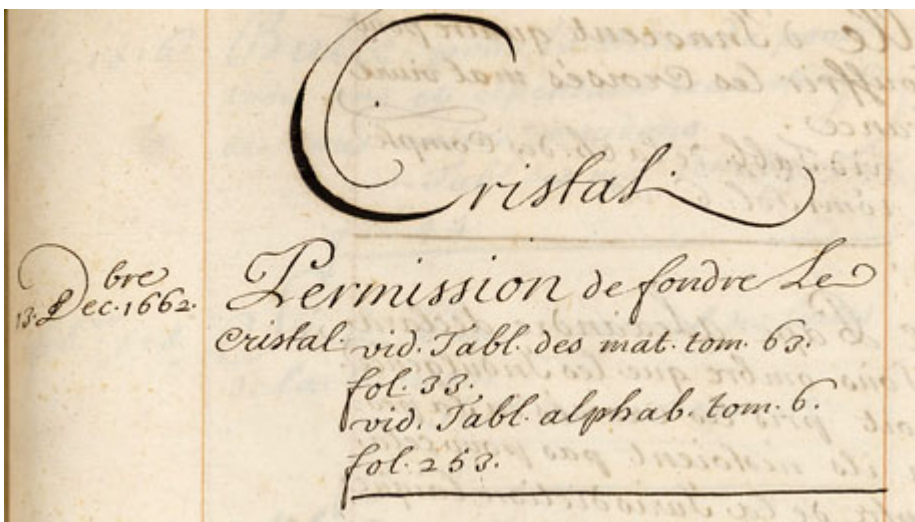
• Deux exemples de recherche

Le chercheur doit consulter le lutin n°8, à demander à la présidence de salle du CARAN, qui fournit les numéros des microfiches à visionner pour les tables microfichées ; il devra se munir aussi du répertoire numérique de la série U.

1 : fonte du cristal.

Le terme recherché est « cristal ».

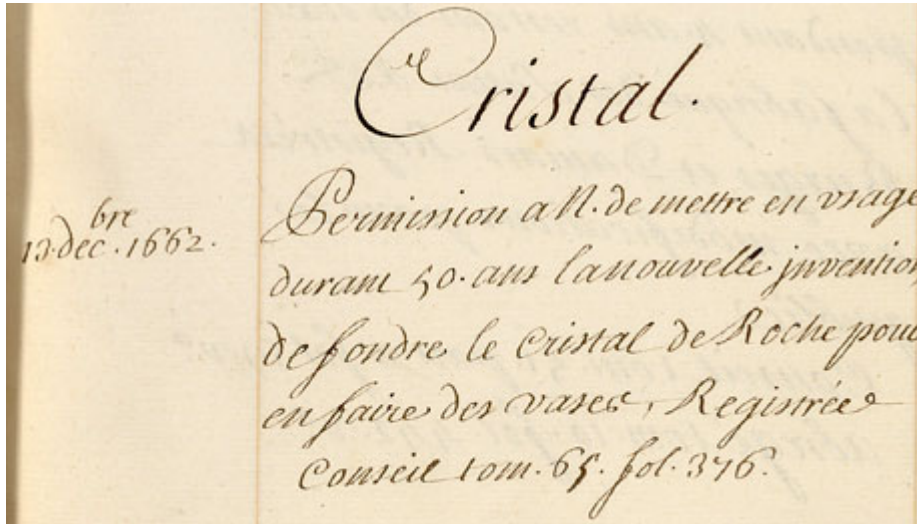
Table alphabétique. Crimes-Cusset = microfiche 10638.



La mention trouvée renvoie à la table des matières, tome 63, et au folio 33. (Attention, l'indication du folio est à prendre avec précaution).

Dans le cas présent, la microfiche à consulter est la n°11406 (car il s'agit en réalité du folio 121, et

non 33). L'indication du folio étant souvent problématique, la consultation de l'instrument de recherche U/4 en salle de lecture (compilation factice des sommaires des volumes de la table méthodique des matières) peut permettre de trouver le bon folio.



Au folio 121 du tome 63 (U//554), on trouve la mention suivante : *13 décembre 1662. Permission à N de mettre en usage durant 50 ans la nouvelle invention de fondre le cristal de roche pour en faire des vases. Registrée.*

Conseil, tome 65, fol. 376.

La consultation du répertoire numérique permet de retrouver la série du Conseil pour la date donnée et le tome indiqué, cette fois-ci, en chiffres romains.

U//2113. T. **LXV**. Novembre 1664-octobre 1665 (456 ff.). N°114.

Ordonnances enregistrées (janvier 1662-décembre 1663 [reg. RRR]).

La consultation de l'article U//2113 permettra de trouver la mention suivante :

Permission à Jean de Lacam de mettre en usage par toute la France le secret par lui trouvé de liquéfier et fondre le cristal de roche pour en faire des vases, glaces de miroirs [...].

Du 11 novembre 1659. Enregistrée le 13 décembre 1662.

L'enregistrement original de l'acte est conservé sous la cote X/1a/8663, fol. 176.

2 : arrêt somptuaire.

Table alphabétique. Mariages (enlèvement)-Marque (droit de) = microfiche 10695.

Mariages.

29 avril 1525. Arrêt qui fait défense de porter des draps de soie et ordonne que les maris y contraindront leurs femmes. Registre du Parlement, tome 28, fol. 301.

Le numéro 28 est le numéro d'ordre de la collection des registres d'extraits.

Dans le répertoire numérique de la série U, on le retrouve également indiqué en chiffre arabe dans les intervalles de cotes dédiés à la collection d'extraits.

Le répertoire fournit en plus l'indication de la « série » dans laquelle Le Nain a trouvé l'acte.

Pour l'exemple donné ici, les numéros 19 à 117 renvoient aux cotes U//2018-2162 qui concernent la série du Conseil [et conseil secret] pour les années 1400 à 1672.

U//2027. T. IX. Novembre 1524-mai 1525 (353 ff.). N°28.

Les chiffres romains renvoient à la to maison propre à chaque « série ».